



Appel à projets La Turbine à destination des TPE

ACCOMPAGNEMENT AUX ACTIVITES DE COMMERCE OU D'ARTISANAT

dans les centres villes de la Communauté
Urbaine de Dunkerque



1. Cadre de l'appel à projet

1.1. Contexte

1.1.1. Les Etats Généraux de l'Emploi Local

La Communauté Urbaine de Dunkerque a organisé les Etats Généraux pour l'Emploi Local entre octobre 2014 et février 2015, pour fédérer les acteurs du territoire dans le but de construire un plan d'actions pour l'emploi.

Quinze groupes de travail se sont réunis pour trouver des idées nouvelles, faire émerger des pistes stratégiques et suggérer des solutions. Au nombre de ces idées nouvelles s'est posée la question de la création d'une Maison de l'Entrepreneuriat réunissant et fédérant l'ensemble des opérateurs de la création et reprise d'entreprise.

C'est donc des EGEL qu'a émergé le concept de la Turbine, qui doit favoriser la création d'emplois sur le territoire dunkerquois.

1.1.2. Le projet communautaire

Parallèlement aux EGEL, puis dans le prolongement de ceux-ci, les élus communautaires ont engagé la rédaction du projet communautaire 2015-2020 de la CUD. Celui-ci place l'emploi et le développement économique au cœur des préoccupations politiques du mandat.

La priorité 1 du projet communautaire, nommée "Renforcer l'attractivité économique et résidentielle" décline 4 groupes d'actions :

- Améliorer l'accompagnement des PME
- Affirmer une vision d'avenir pour l'économie locale
- Développer l'économie résidentielle
- Mettre l'homme au cœur de l'économie

Le projet communautaire consacre également une exigence transversale, "Favoriser l'emploi local", qui stipule que "chaque service public proposé sur le territoire, chaque commande publique ont des conséquences sur l'activité économique et sur l'emploi local."

1.2. La Turbine

1.2.1. Les objectifs de La Turbine

La Communauté urbaine de Dunkerque s'appuie sur les principaux acteurs de la création, du développement et de la reprise d'entreprises du territoire pour mener à bien le projet La Turbine. Depuis le début de l'année 2016, les partenaires travaillent ensemble pour accomplir deux objectifs complémentaires.

Le premier objectif vise à changer les mentalités sur l'entrepreneuriat, en en faisant une véritable piste professionnelle et en développant une culture entrepreneuriale au sein de la population. Des animations et des actions de communication communes sont mises en place, en particulier dans les quartiers Politique de la Ville et dans le milieu scolaire. Elles permettent aux jeunes gens de prendre confiance en eux en menant des projets structurés et de les sensibiliser à la création de leur propre activité.

Le second objectif vise à faciliter le travail des entrepreneurs et des porteurs de projet en rapprochant les partenaires. A ce titre, la Turbine se rapproche du concept de guichet unique : c'est une organisation dont les membres se connaissent et sont capables d'orienter un porteur de projet vers un de leurs homologues s'ils n'ont pas eux-mêmes les réponses à ses questions. Un porteur de projet peut également solliciter La Turbine pour organiser une réunion mutualisée avec plusieurs partenaires afin de bénéficier des compétences de tous.

1.2.2. Les partenaires de la Turbine

1.2.2.1. BGE Flandre Création

Depuis plus de 30 ans BGE Flandre Création propose sur le territoire de la CUD :

- L'accueil, l'accompagnement et la formation des porteurs de projet de création ou de reprise d'entreprise
- Le conseil et la mise en réseau des entrepreneurs,
- La sensibilisation à l'entrepreneuriat dans les écoles et dans les quartiers,
- La couveuse d'entreprise qui permet aux porteurs de projet de tester leur activité en grandeur réelle.

1.2.2.2. La Chambre de Commerce et d'Industrie Littoral Hauts-de-France

Avec à sa tête des chefs d'entreprises, la CCI Littoral Hauts-de-France représente les intérêts de l'industrie, du commerce et des services auprès des pouvoirs publics. Elle contribue au développement économique, à l'attractivité et à l'aménagement de son territoire ainsi qu'au soutien des entreprises. Créateurs, repreneurs d'entreprises, chefs d'entreprises de tous secteurs d'activités, elle accompagne tous les projets de création, de transmission d'entreprises, de formation, de transition énergétique ou numérique, d'internationalisation...

1.2.2.3. La Chambre de Métiers et d'Artisanat

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat représente les 250 métiers de l'artisanat pour lesquels, elle est l'interlocutrice privilégiée. Elle accompagne les créateurs et les chefs d'entreprises artisanales dans chaque étape de leur vie professionnelle : Stage de Préparation à l'Installation (SPI), suivi et accompagnement dans les diverses formalités de création et de développement, etc. Un panel d'outils et de services est mis à votre disposition :

- Réunions d'informations et de sensibilisation à la création et la transmission d'entreprise
- Rendez-vous individualisés d'orientation, d'aide au montage de dossiers et de suivi
- Formations à la création, ateliers techniques ; Dispositifs de financement
- Accompagnement personnalisé du créateur (dispositif Starter) et à l'obtention d'aide en vigueur

- Assistance dans la réalisation des formalités de création – reprise auprès du Centre de Formalités des Entreprises (CFE)
- Suivi et accompagnement tout au long de la vie de la jeune entreprise.

1.2.2.4. Dunkerque Promotion

En tant qu'agence conseil en développement des entreprises, Dunkerque Promotion a pour objectif la création d'emplois et de valeur ajoutée dans la région dunkerquoise. Elle accompagne les PME, ETI, groupes nationaux, européens ou internationaux, dans leur projet d'implantation ou de développement qu'elles soient déjà présentes ou non sur le territoire.

1.2.2.5. Entreprendre Ensemble

Initiée par les collectivités locales, Entreprendre Ensemble garantit un accompagnement global vers l'emploi. L'association intervient prioritairement auprès des personnes fragilisées dans leur trajectoire professionnelle, dans les domaines de l'accès à l'emploi, l'insertion professionnelle, de la formation, et de la création d'activités

Pour conduire son projet, Entreprendre Ensemble s'appuie sur quatre départements thématiques :

- Le Département Accompagnement (Mission Locale, MDE, E2C, etc.)
- Le Département Offre de services (PLIE, EIF, BIJ, etc.)
- Le Département Emploi (Proch'emploi, Candidathèque, GPEC, etc.)
- Le Département Entrepreneuriat

Le Département Entrepreneuriat a pour mission de sensibiliser à l'entrepreneuriat et à l'Economie Sociale et Solidaire. Il se compose de 2 pôles : le pôle « Culture entrepreneuriale » et le pôle « Economie Sociale et Solidaire ». Il anime les dispositifs : Emergence et Développement ESS, CLUB ESS, Comité Local d'Aide aux Projets (CLAP), Groupement de Créateurs, l'Esprit d'Entreprendre.

1.2.2.6. Initiative Flandre

Initiative Flandre, plateforme d'initiative locale du bassin d'emploi de Dunkerque et membre du réseau Initiative France, accompagne les porteurs de projet de création ou reprise d'entreprise, et également les entrepreneurs dans leurs projets de développement.

L'intervention d'Initiative Flandre permet de consolider l'apport personnel du porteur de projet ou de l'entrepreneur par un prêt d'honneur à taux zéro. Cette intervention a pour objectif de faciliter l'obtention d'un financement bancaire pour compléter le plan de financement du projet permettant ainsi sa réalisation.

Initiative Flandre intervient également dans les phases Structuration financière et Suivi post-crédation du dispositif STARTER de la Région Hauts-de-France.

1.2.2.7. La Ville de Dunkerque

Depuis 2014, de nombreuses initiatives de la municipalité visent à renforcer l'attractivité du centre-ville de Dunkerque : les travaux réalisés dans le cadre des programmes obligatoires de ravalement de façades ou de DK plus de mobilité, le lancement du programme des Allées de l'Arsenal dans le parc de la Marine, le développement des animations récurrentes et grand public (Printemps de la place Jean Bart, Dunkerque la Féérique...), la création d'un poste de développeur de centre-ville, la recherche systématique de porteurs de projet pour les cellules commerciales vides, le lancement du réseau de bus gratuit...

La Ville de Dunkerque a initié avec ses partenaires du territoire la mise en place de «boîtes créatives» permettant de renforcer l'animation marchande et de valoriser les expériences entrepreneuriales innovantes et créatives en centre-ville.

1.3. Les objectifs de l'appel à projets

Cet appel à projets vise à :

- Favoriser le développement du commerce et de l'artisanat de proximité sur l'agglomération dunkerquoise,
- Susciter la création d'entreprises à vocation commerciale et/ou artisanale,
- Proposer entreprises à vocation commerciale et/ou artisanale un accompagnement complet de la part des partenaires de la Turbine,
- Permettre aux jeunes entreprises de tester leur activité de vente dans un secteur d'affluence, à savoir la place Jean Bart, à Dunkerque.

Toutes les initiatives liées au commerce de proximité sont concernées :

- Création ou développement d'une entreprise à vocation commerciale et/ou artisanale dans le centre-ville d'une commune de la Communauté urbaine de Dunkerque.
- Création ou développement d'une entreprise à vocation commerciale et/ou artisanale hors centre-ville, mais dans une commune de la Communauté urbaine de Dunkerque, avec une volonté de promouvoir cette activité dans le centre-ville de Dunkerque de façon temporaire.

2. Champ de l'appel à projet

2.1. Durée de l'appel à projets

L'appel à projets permanent est valide du 1^{er} juin 2019 au 31 mai 2020.

2.2. Cadrage thématique

Cet appel à projets s'adresse indifféremment aux **activités de commerce et/ou artisanat de proximité** sur le territoire de la Communauté urbaine de Dunkerque, ou **aux porteurs de projet désirant lancer une activité de commerce et/ou artisanat de proximité** sur le territoire de la Communauté urbaine de Dunkerque.

Dès lors qu'il s'agit d'une entreprise proposant une activité de commerce et/ou d'artisanat, tous les types de produits vendus peuvent être candidats au présent appel à projets. Cependant, les activités non compatibles avec les équipements des boîtes créatives ne seront pas retenues.

Les activités mixtes consistant à créer des objets d'artisanat puis à assurer la vente des dits objets sont éligibles au présent appel à projets dès lors que la production et la vente sont réalisées toutes deux sur le territoire de la Communauté urbaine de Dunkerque par la même entreprise.

2.3. Activités non éligibles

Cet appel à projet ne vise pas à accompagner :

- Des activités de filiale dont le siège ne se situerait pas sur le territoire de la Communauté urbaine de Dunkerque
- Les activités relevant d'enseignes de la grande distribution ou de leur émanation
- Les activités relevant de franchise
- Les activités non compatibles avec les équipements des boîtes créatives
- Les activités exercées par des associations Loi 1901 à l'exception de la couveuse d'entreprises
- Les projets à vocation sociale sans dimension économique
- Les entreprises / activités en difficulté économique ou financière
- Les projets sans ancrage territorial et/ou ne bénéficiant pas à la population locale
- Les entreprises de type PME, ETI et groupe.
- Les activités de pharmacies, banques, assurances et agences immobilières.
- Les activités de services ne présentant pas d'intérêt direct à être situées en centre-ville (services à domicile par exemple)

3. Prestation d'accompagnement des lauréats

Les lauréats bénéficieront de l'accompagnement suivant :

- La mise à disposition, sous condition tarifaire par la Ville de Dunkerque, d'un espace commercial sous forme d'une « boîte créative » sur la place Jean Bart pour une durée de quelques jours à 3 mois. La durée et la période d'occupation seront définies avec les candidats en fonction de leurs besoins et des disponibilités des boîtes créatives.
- Un accompagnement technique (statuts, modèle d'affaires, structuration financière...) par les partenaires de la Turbine.
- La possibilité d'un hébergement juridique de l'activité en Couveuse pour les porteurs de projet n'ayant pas encore créé leur structure (si l'activité ne nécessite ni prêt bancaire, ni salarié).

- Un appui financier de la Communauté urbaine de Dunkerque à hauteur de 500€ pour les entreprises de moins de 3 ans au moment du dépôt du dossier de candidature, et à la condition d'occuper une boîte créative durant un minimum de 2 semaines.

4. Sélection des projets

4.1. Eligibilité des structures

4.1.1. Pour les structures existantes

Critères d'éligibilité	Pièces à solliciter et examiner
L'activité de la TPE relève du commerce et/ou de la fabrication et du commerce de produits artisanaux/ services	Extrait K-bis Immatriculation Liasse fiscale si disponible Plan de financement sur 3 ans Attestation d'assurance professionnelle
La structure existe, d'un point de vue légal, à la date du dépôt du dossier.	Extrait k-bis ou récépissé de déclaration de création en préfecture
Pour une société, le candidat détient au moins 50% du capital et la gérance de la société, et y exerce une activité effective.	Extrait K-bis Copie des statuts

4.1.2. Pour les porteurs de projet

Critères d'éligibilité	Pièces à solliciter et examiner
L'activité relève du commerce et/ou de la fabrication et du commerce de produits artisanaux.	Validation de l'activité par la CCI et/ou la CMA sur les aspects réglementaires
Le porteur de projet a engagé une démarche d'accompagnement à la création avec au moins un des partenaires de la Turbine.	Attestation par le partenaire de l'accompagnement effectif
Pour la création d'une société, le candidat devra détenir au moins 50% du capital et la gérance de la société, et y exercer une activité effective.	Projet de statuts
Pour une intégration en Couveuse, le porteur de projet est demandeur d'emploi (indemnisé ou non) OU salarié avec un contrat de travail d'une durée inférieure à 30 heures hebdomadaire.	Dernier avis de paiement de Pôle Emploi Copie du contrat de travail Attestation d'assurance professionnelle

4.2. Modalités de sélection des projets

Une fois l'éligibilité de la candidature à l'appel à projet validé, le projet est instruit.

L'instructeur résume les informations essentielles du projet dans un dossier de candidature en mettant en évidence les éléments correspondant aux critères de sélection.

Critère	Eléments d'analyse	Pondération
Bénéfice pour l'entreprise / le projet	Intérêt d'une localisation temporaire de l'activité dans une boîte créative sur la place Jean Bart dans le centre-ville de Dunkerque. Pourcentage du chiffre d'affaires (réel ou estimé) réalisé en vente directe	30%
Ancrage territorial de l'activité	Origine des produits commercialisés et/ou des matières premières utilisées Complémentarité avec l'offre sur le territoire de la Communauté urbaine de Dunkerque	20%
Viabilité économique et santé financière	L'aide sollicitée dans le cadre de l'appel à projets est ponctuelle. La pérennité de l'activité est indépendante de l'aide sollicitée.	20%
	Examen de la situation financière de la structure : dimension du fond de roulement net global... Production d'un plan de financement équilibré sur 3 ans Apport personnel du porteur de projets / hybridation des ressources	20%
Autres critères	Développement durable Innovation sociale ...	10%

Des précisions et compléments peuvent être demandés au stade de pré-instruction et faire l'objet d'une rencontre avec les candidats.

4.3. Procédure d'instruction

Les dossiers répondant aux critères d'éligibilité seront soumis à un jury composé de technicien(ne)s de la Communauté urbaine de Dunkerque, de la Ville de Dunkerque et des partenaires de la Turbine.

Ils seront analysés au regard des critères de sélection mentionnés plus haut.

Les projets sélectionnés feront l'objet d'une présentation au comité de pilotage des boîtes créatives de la Ville de Dunkerque.

Les lauréats seront informés par courrier.

5. Obligations des lauréats

5.1. Occupation de la boîte créative

Les lauréats s'engagent à occuper la boîte créative sur la période discutée avec les structures d'accompagnement de la Turbine et la Ville de Dunkerque.

Les lauréats s'engagent à participer aux points d'accompagnements techniques que les partenaires de la Turbine jugeront nécessaires pour l'avancement de leur projet.

Le porteur de projet s'engage à tenir informés les partenaires du présent appel à projets des éventuels problèmes, ou réorientations de l'activité.

La Turbine est citée dans les actions de communication, selon les modalités fixées par les partenaires de la Turbine. La charte graphique de la Turbine est disponible auprès des partenaires de l'appel à projets.

Les lauréats s'engagent à occuper la boîte créative mise à disposition et à l'ouvrir au public de 12h à 19h du lundi au vendredi et de 9h à 19h le samedi. Une ouverture les dimanches et jours fériés autorisés pourra être étudiée. Les lauréats s'astreindront à respecter le local et les aménagements environnants mis à leur disposition.

La Communauté urbaine de Dunkerque peut réclamer la totalité ou une partie de la subvention versée, en cas de non réalisation ou réalisation partielle des obligations.

5.2. Indicateurs de suivi

Les lauréats s'engagent à mesurer plusieurs indicateurs durant leur période de présence dans les boîtes, et à fournir ces informations aux partenaires de la Turbine et à la Ville de Dunkerque. Les indicateurs demandés sont listés en annexe.

La Communauté urbaine de Dunkerque peut réclamer la totalité ou une partie de la subvention versée, en cas de non réalisation ou réalisation partielle des obligations.

6. Dépôt des dossiers

Les dossiers de candidatures sont disponibles en ligne sur le site de la Communauté Urbaine de Dunkerque, ainsi que sur les sites des partenaires de l'appel à projets "

- La Communauté urbaine de Dunkerque
- La Ville de Dunkerque
- La Chambre de Commerce et d'Industrie Littoral Hauts-de-France
- La Chambre de Métiers et de l'Artisanat
- BGE Flandre Création
- Initiative Flandre

- Entreprendre Ensemble
- Dunkerque Promotion

Les porteurs de projet devront transmettre leur dossier complet à la Communauté urbaine de Dunkerque ou à l'un des partenaires de l'appel à projets, par voie postale ou par voie électronique.

Il est possible d'obtenir un entretien individuel avec l'un des partenaires de l'appel à projets (voir contact plus loin). Ce rendez-vous facilitera l'instruction de votre demande au regard des critères d'éligibilité et du cadre financier de l'appel à projets.

Adresse postale :

A l'attention de M. le Président
Appel à projet La Turbine « Accompagnement aux activités de commerce ou d'artisanat »
Direction du développement économique et du tourisme
Communauté Urbaine de Dunkerque
Pertuis de la Marine – BP 85530
59386 Dunkerque Cedex 1

Adresse électronique :

laturbine@ cud.fr

Le dossier comprendra :

- Une lettre à l'attention de Monsieur le Président de la CUD, datée et signée par le représentant légal de l'organisme
- Le dossier de candidature complété et signé, accompagné de ses annexes et des documents à fournir.

CONTACT

Service appui au développement des entreprises, entrepreneuriat et emploi

Direction du développement économique et du tourisme

Communauté urbaine de Dunkerque

Jérémy Lherbier
jeremy.lherbier@cud.fr
03 28 62 71 70

Pascale Fichelle
pascale.fichelle@cud.fr
03 28 23 69 14

7. Annexe : offre de services des partenaires de la Turbine dans le cadre de l'Appel à Projets

7.1. BGE Flandre Création

Dans le cadre de l'appel à projets, BGE Flandre Création peut proposer aux lauréats :

- Un accompagnement personnalisé (aide à la prise de décision, réalisation de l'étude de marché, choix juridiques et fiscaux, élaboration étude financière)
- Une formalisation du business plan
- Une recherche de partenaires financiers
- Une formation certifiante à la création d'entreprise (Posture de l'entrepreneur, étude de marché et stratégie commerciale, marketing et communication, gestion financière, juridique fiscal social)
- Des conseils aux chefs d'entreprises (conseils en communication et stratégie numérique, communication sur les réseaux sociaux, analyse de rentabilité, aide au développement...)
- La possibilité d'intégrer le Club des entrepreneurs Flandre Dunkerque.

7.2. La Couveuse Dunkerque Littoral

Gérée par BGE Flandre Création, La Couveuse Dunkerque Littoral est un tremplin vers la création d'entreprise : elle permet de tester son projet avant de créer réellement. La couveuse va « prêter » son numéro SIRET aux entrepreneurs afin qu'ils puissent exercer leur activité : acheter, prospecter, facturer, vendre. La Couveuse propose un cadre juridique, comptable et administratif.

Etre accompagné par la Couveuse, c'est bénéficier :

- D'un coaching personnalisé sur les aspects commerciaux, la communication, les réseaux sociaux, la gestion.
- D'ateliers collectifs afin d'acquérir toutes les compétences d'un futur chef d'entreprise et d'étendre son réseau.
- D'une assurance responsabilité civile professionnelle, d'un accès à une plateforme numérique pour réaliser ses devis, ses factures.

L'objectif du test en couveuse est de définir et d'ajuster la stratégie commerciale et la communication, de rechercher les clients, de valider la viabilité économique, de déterminer la structure juridique la plus adaptée. La durée du test est variable : de 6 à 12 mois.

Les porteurs de projet pouvant postuler à une intégration en Couveuse sont les demandeurs d'emploi indemnisés ou non, les étudiants et les salariés ayant un contrat de travail inférieur à 30 heures par semaine.

7.3. Dunkerque Promotion

Dans le cadre d'un test d'activité, l'équipe de Dunkerque Promotion, l'agence de développement économique du territoire, peut vous accompagner plus particulièrement

- Dans la recherche d'une solution immobilière ou foncière pour développer votre activité (local commercial, bureau, atelier, terrain...).
- Accompagnement personnalisé (en lien avec les secteurs d'activité suivis par l'agence)
- Dans votre communication et la valorisation de vos savoir-faire (portrait d'entreprise, communiqué de presse, réseaux sociaux...) (en lien avec les secteurs d'activité suivis par l'agence ou dans le cadre d'un accompagnement global de l'entreprise par l'agence).

7.4. Entreprendre Ensemble

Depuis plus de 35 ans, le « Comité Local d'Aide aux Projets de l'Arrondissement de Dunkerque » (C.L.A.P) accueille et accompagne les porteurs de projets désirant implanter leur activité sur le territoire de l'arrondissement de Dunkerque. Le CLAP a pour but d'aider au montage de projet de création d'entreprise, il apporte aux porteurs de projet un soutien technique et une aide financière peut éventuellement être allouée.

Les modalités d'accompagnement sont les suivantes (liste non exhaustive) :

- Avoir en 18 et 30 ans
- Avoir un projet de création d'entreprise
- Implanter son activité sur le territoire de l'arrondissement de Dunkerque
- Ne pas être salarié au moment de l'accompagnement
- Etc.

Quand le projet semble réalisable et sous certaines conditions, le conseiller CLAP peut proposer au porteur de projet de se présenter devant la « commission CLAP » qui décide à la majorité de l'attribution d'une aide financière et de son montant. Les aides peuvent aller de 500 € à 1 000 € en subvention. Le financement pourra couvrir des dépenses d'investissements matérielles et/ou de stocks. Il ne pourra pas concerner des dépenses immobilières, immatérielles, de trésorerie, de formation, etc.

7.5. Initiative Flandre

Initiative Flandre peut proposer aux porteurs de projet une analyse de leur prévisionnel d'activité et les accompagner et les orienter dans la recherche de financements.

Initiative Flandre octroie des prêts personnels aux dirigeants, sans intérêts et d'une durée maximale de remboursement de 60 mois. Obtenir un prêt d'honneur Initiative Flandre a deux effets possibles :

- Un « effet de levier » pour obtenir un financement bancaire complémentaire,
- Une labélisation du projet grâce à la préparation minutieuse du dossier puis sa présentation devant un comité d'agrément composé de professionnels.

En création/reprise d'entreprise, le prêt d'honneur ne peut représenter plus de 30% du plan de financement initial et ne peut pas être supérieur au financement bancaire (ou assimilé) associé, le cas échéant, avec un montant maximum d'intervention de 20 000 € pour les créations d'entreprise et de 30 000 € pour les reprises d'entreprise. Des co-dotations sont possibles avec des prêts d'honneur spécifiques pour les demandeurs d'emploi de longue durée et les jeunes.

Les porteurs de projet doivent être les animateurs principaux de leur entreprise, c'est-à-dire assurer eux-mêmes la gestion et l'exploitation effective de l'entreprise, et dans le cadre d'une société doivent remplir simultanément les deux conditions suivantes : détenir au moins 50% des parts et avoir la gérance/présidence.

Le projet devra justifier de l'implantation de son siège social ou d'un établissement ou de son port d'attache sur le bassin d'emploi de Dunkerque.

Les demandes d'interventions financières peuvent concerner le financement d'investissements matériels et immatériels, de la trésorerie ou des stocks. Elles ne peuvent concerner le financement de biens immobiliers. Les demandes d'interventions financières doivent être formulées avant la création ou la reprise d'entreprise, ou dans les 12 premiers mois d'activité de l'entreprise.

L'obtention d'un financement bancaire (ou assimilé) complémentaire est nécessaire si le plan de financement global est égal ou supérieur à 5 000 Euros.

7.6. La Ville de Dunkerque

La place Jean Bart, qui constitue le point central de la ville de Dunkerque, a récemment été totalement rénovée et accueille un mobilier design favorisant l'échange, la pause et le rassemblement.

Aussi, afin de rendre le centre-ville plus attractif et plus dynamique encore, la Ville de Dunkerque a installé de 2 à 3 containers design appelés « boîtes créatives » sur la place Jean-Bart pour assurer différentes activités qui pourraient être :

- Une fonction commerciale et artisanale (type boutiques éphémères, boutiques temporaire...),
- Une programmation culturelle (promotion d'expositions des différents musées de la ville, espace ludique, ateliers linguistiques, vente de souvenirs du patrimoine de Dunkerque).
- Une activité de services publics (promotion de programmes sportifs et jeunesse de la ville, présentation de projets urbains...) ou privés (services privés de conciergerie, ateliers de formation – réparation de vélos, jardinerie, fabrication de produits bio...)

Ces boîtes « commerces temporaires » pourraient intéresser deux types d'occupants :

- Des commerçants et artisans qui désirent tester en grandeur réelle leur nouvelle activité, nouveaux services, nouveaux produits, nouveaux concepts pour vérifier la viabilité de leur activité ;
- Des commerçants et artisans qui ont besoin d'une visibilité car uniquement visible sur le web par exemple ; ou d'exposer leur fabrication ou des créatrices showroom.

Sur le plan économique, les porteurs de projets qui utiliseront ces boîtes créatives bénéficieront de l'appui et du suivi des partenaires de la création du réseau La Turbine (notamment la CUD, la Chambre de commerce et d'industrie, la Chambre de métiers et de l'artisanat, BGE Flandre création, Initiative Flandre et la Ville de Dunkerque).

Ce projet accompagnera les activités marchandes et valorisera les expériences entrepreneuriales innovantes sur le territoire dans l'esprit des Etats généraux de l'emploi local. Il contribuera également à diminuer les freins à l'entrepreneuriat comme la peur de l'échec, une solution pour passer à l'acte de la création d'entreprises, démocratiser l'acte entrepreneurial. Il visera à renforcer l'animation commerciale de la place Jean Bart et à créer du lien social d'échange, de création et de partage.